

APPENDICE No 4

contribuera-t-elle pour le soutien de ces institutions?—R. Sans doute, puisqu'elle le fait chaque année dans ce but même.

M. Neill:

Q. Ce don est global?—R. Oui, par année.

Q. Il n'y a pas un montant officiel pour chacune de ses institutions?—R. Chacune est aidée par la ville.

Q. Ce n'est pas une somme définie par homme et par année? Ce n'est qu'une aide provisoire?—R. On parle, dans les milieux municipaux d'adopter un système d'après lequel seront accordés au *pro rata* des assistés à ces refuges.

Q. Ce système n'existe pas à l'heure actuelle?—R. Il est à l'étude. Nous avons déjà eu un rapport de préparé à ce sujet, voilà quelques années, mais nous n'étions pas, alors, prêts à le prendre en considération.

M. Fontaine:

Q. Ainsi vous ne pourriez pas nous dire combien la ville dépensait en aide de personnes qui ont dépassé la soixantaine? Vous ne pouvez pas donner un chiffre approximatif de l'argent que cela a pu coûter à la ville?—R. Non, je ne saurais rien vous apprendre là-dessus.

Q. Voilà ce qui peut s'appeler s'occuper de la pension au vieil âge.—R. Remarquez bien qu'en certaines de ces maisons de refuge—une ou deux du moins—il y a à la des personnes de 65 ans et au-dessus n'étaient pas des infortunés avant d'y entrer, mais avaient simplement donné à l'institution choisie tout ce qu'elles possédaient pour y vivre désormais. Les noms de ces personnes sont encore sur la liste des assistés, mais leur nombre est, toutefois, limité.

Le président:

Q. Ainsi, quand vous dites que le coût d'entretien d'un recueilli est de 63 sous par jour, le montant entier n'est pas compris?—R. Il l'est pratiquement car, des institutions mentionnées, une seulement contribue quelque chose à la dépense.

M. NEILL: Je crois que c'est là tout ce que peut nous dire le témoin.

Le PRÉSIDENT: Ce n'est pas exactement ce que nous voulons savoir.

M. SPENCE: Nous pourrions peut-être obtenir d'autres informations plus tard.

M. NEILL: Pourrions-nous entendre maintenant un des délégués des employés aux chemins de fer?

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, M. Keane. C'est tout pour ce matin.

Le témoin se retire.

M. L. L. PELTIER est appelé et interrogé.

Le président:

Q. Veuillez donner vos titres au rapporteur.—R. Je suis vice-président de l'Association des chefs de trains, représentant législatif et président du Conseil législatif de la Fraternité des employés aux chemins de fer.

M. Irvine:

Q. Désirez-vous que nos questions restent dans les limites de votre témoignage?—R. Le sujet est déjà assez vaste.

Q. Voulez-vous nous expliquer comment sont administrées les affaires de la Fraternité?—R. Je veux bien.

Q. Vous avez un système de pension dans votre Fraternité?—R. Nous en avons un. Je pourrais dire que c'est une pension au vieil âge à forme de contributions mensuelles.

Q. Pour chaque membre de la Fraternité?—R. Ce n'est pas une contribution obligatoire. Les membres en font partie volontairement et la pension mise à l'échelle de 30 ans à 65 ans.